

Image not found or type unknown



Re embauche apres formation

Par **jojoboutillier**, le **23/10/2022** à **11:32**

Bonjour,rnrnrnrnAi-jele droit d'intégrer à nouveau la même association d'insertion pour un (ou des CDD de 4 mois chacuns sur une durée maximale qui ne peut excéder 12 mois) après une formation qualifiante de 8 mois et ceci après avoir déjà effectuer 6 mois auparavant,c'est à dire avant de faire la formation?rnrnPuis-je bénéficier à nouveau de ce droit?rnrnEt pour quelles raisons puis-je avoir des chances?